

CODE DE CIVILITÉ

À L'ATTENTION DES PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS ET INSTANCES DE L'ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL

VALEURS DE L'ALLIANCE

LE CODE DE CIVILITÉ EST BASÉ SUR LES VALEURS DE L'ALLIANCE :

- la satisfaction des membres ;
- l'honnêteté ;
- l'esprit d'équipe.
- le respect des autres ;
- la transparence ;

CES VALEURS SONT LES ASSISES DE NOTRE ACTION. ELLES DOIVENT ÊTRE PARTAGÉES ET NOUS HABITER À TOUT MOMENT DANS NOS INTERVENTIONS LORS DES ACTIVITÉS OU INSTANCES.

CHAMP D'APPLICATION

Le code de civilité s'applique à tous les participants aux activités et instances de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM).

ORIENTATIONS

- Susciter une réflexion individuelle et collective sur le respect et la civilité lors des activités et instances à l'Alliance.
- Instaurer une culture de respect et de courtoisie dans les échanges.
- Prévenir le harcèlement.

OBJECTIFS

Ce code de civilité vise à offrir à l'ensemble des personnes qui participent à des activités ou des instances un milieu sain, respectueux et exempt de toutes formes de violence physique ou psychologique.

Ce code de civilité vise à guider les personnes participantes et faire connaître les processus disponibles en cas de comportement incivil en tant que personnes visées ou témoin.

DÉFINITIONS

La **civilité** c'est bien plus que simplement être poli et courtois. Il s'agit de considérer les autres et d'être ouvert à eux, de communiquer respectueusement et avec transparence, d'adopter des comportements qui favorisent la collaboration et l'harmonie, dans un climat professionnel rigoureux.

L'**incivilité** c'est un manquement aux règles élémentaires de vie en société, qui n'est pas nécessairement un geste visé et intentionnel, mais un geste qui crée un impact négatif sur le moral des personnes, sur les relations interpersonnelles ainsi que sur le climat de travail lors des activités et instances.

ENGAGEMENT

L'Alliance est une organisation syndicale démocratique qui favorise la pleine participation et la prise de parole des membres à ses activités et instances.

Cette pluralité d'idées et de réflexions est saine et est encouragée.

L'Alliance valorise le respect, la collaboration, l'ouverture et l'établissement d'une communication ouverte à tout moment lors de ses activités ou instances.

Chaque participant, par l'adoption de comportements recherchés, contribue au maintien d'un milieu sain et accueillant.

DANS LE CADRE D'UNE INTERVENTION, L'ALLIANCE S'ENGAGE À :

- Offrir un processus qui soit discret et confidentiel dans la mesure du possible ;
- À préserver la dignité et la vie privée des personnes concernées ;
- Prendre les moyens raisonnables pour faire cesser tout comportement inadéquat ou incivil.



EXEMPLES DE COMPORTEMENTS À ADOPTER ET À ÉVITER LORS DES ACTIVITÉS ET INSTANCES

AGIR AVEC RESPECT, C'EST :

- être courtois et poli ;
- considérer les opinions des autres ;
- utiliser un ton de voix convenable ;
- accorder la même considération à tous ;
- être ponctuel.

AGIR AVEC RESPECT, C'EST ÉVITER :

- de participer à des conversations négatives envers d'autres personnes ;
- d'énoncer des jugements et des sous-entendus ;
- de lancer ou d'alimenter des rumeurs.

AGIR AVEC COLLABORATION, C'EST :

- s'entraider entre participants ;
- être positif et réceptif ;
- partager ses idées et connaissances ;
- respecter ses engagements ;
- se rallier aux décisions d'équipe.

AGIR AVEC COLLABORATION, C'EST ÉVITER :

- de s'isoler ;
- d'être condescendant ou arrogant ;
- d'agir de manière individualiste ;
- de créer des conflits interpersonnels ;
- d'appliquer une décision en critiquant.

AGIR AVEC OUVERTURE, C'EST :

- accepter les changements et s'y adapter ;
- respecter les goûts et les coutumes des autres ;
- donner la chance aux autres de s'exprimer ;
- être capable d'en venir à un compromis en cas de conflit ;
- respecter les divergences d'opinions.

AGIR AVEC OUVERTURE, C'EST ÉVITER :

- d'entretenir des préjugés ;
- de ne pas écouter les autres ;
- d'être sur la défensive ;
- de tenir à ses idées à tout prix ;
- de ne pas essayer de comprendre et d'intégrer les changements positifs qui se produisent.

COMMUNIQUER EFFICACEMENT ET AVEC TRANSPARENCE, C'EST :

- avoir une bonne écoute et être réceptif ;
- s'assurer que le message est bien compris ;
- adresser les questionnements et commentaires aux bonnes personnes ;
- partager l'information à temps ;
- adopter un ton de communication agréable ;
- avoir de l'empathie.

COMMUNIQUER EFFICACEMENT ET AVEC TRANSPARENCE, C'EST ÉVITER :

- de parler avec agressivité ;
- de faire des commentaires non constructifs et des remarques désobligeantes ;
- de communiquer la mauvaise information ou de négliger de mentionner l'information pertinente ;
- d'adopter un comportement provocant ;
- de s'isoler.

La discrimination, les injures, l'autoritarisme, l'abus de pouvoir, les attitudes dégradantes, le recours à un langage méprisant sont quelques exemples de comportements qui ne seront pas tolérés. Toutes formes de violence physique ou psychologique n'ont pas leur place dans les activités ou instances à l'APPM.

ACTIONS À ENTREPRENDRE EN CAS D'INCIVILITÉS RÉPÉTÉES

Il est suggéré aux personnes qui participent aux activités et instances de l'Alliance et qui se disent victime d'une incivilité de communiquer avec la personne concernée pour lui parler de son comportement indésirable et de ses effets nuisibles. Il est possible de lui rappeler le code de civilité en place à l'Alliance et les valeurs de cet organisme. Nous suggérons la technique du « signalement », c'est à dire communiquer avec la personne avec respect en discutant des faits et en indiquant les limites.

Les témoins peuvent eux aussi communiquer avec la personne qui a des comportements indésirables pour l'informer des effets nuisibles sur la victime et sur le groupe. Nous sommes toujours à l'étape de signalement et le tout doit être communiqué avec respect, en discutant des faits.

La personne qui se dit victime d'une incivilité peut en tout temps parler à la Direction de l'Alliance. Si la doléance concerne la Direction de l'Alliance, la personne est invitée à communiquer avec la présidence de l'Alliance.

Les témoins peuvent aussi discuter avec la Direction de l'Alliance pour l'informer des comportements incivils posés par une personne lors d'activités et d'instances.

- L'Alliance s'engage à donner suite aux signalements dans les meilleurs délais possibles. Celle-ci tentera de faire cesser les comportements incivils selon le contexte et l'ampleur du signalement. Chaque dossier sera étudié de façon individuelle et pourrait nécessiter l'aide d'une ressource externe selon le besoin.
- Le Comité de conciliation est un autre moyen mis à la disposition des membres pour dénoncer les comportements inadéquats lors d'activités ou d'instances.
- La Direction de l'Alliance s'assure que la situation est résolue en effectuant un suivi. À défaut d'une situation résolue, la personne incivile s'expose à des mesures allant de l'avertissement à l'exclusion des activités ou instances.
- Les cas plus graves peuvent être directement soumis aux instances appropriées.
- En tout temps, si la personne le juge à propos, elle peut soumettre une plainte à la police.

Les plaintes frivoles dans l'intention de nuire à une personne font partie des comportements inadéquats qui ne seront pas tolérés.